

Règlement complet
"Grand Jeu Yves Rocher Internet"
du 17 août au 24 septembre 2006

ARTICLE 1 : Société organisatrice

Les Laboratoires de Biologie Végétale Yves Rocher (ci-après LBV Yves Rocher), société anonyme au capital de 5 262 029 euros, dont le siège social est situé 56 201 La Gacilly Cedex, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Vannes sous le numéro 876 580 077 organisent un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Jeu Yves Rocher Internet" qui se déroulera du 17 août au 24 septembre 2006 (inclus).

ARTICLE 2 : Personnes concernées

Ce jeu est ouvert à toute personne physique domiciliée en France métropolitaine (Corse incluse), à l'exclusion du personnel de LBV Yves Rocher et des sociétés ayant collaboré à cette opération ainsi que leurs familles.

ARTICLE 3 : Modalités de participation

La participation à ce jeu n'entraîne aucune obligation d'achat.

Pour participer, il suffit de vous connecter, entre le 17 août et le 24 septembre 2006 inclus, sur le site www.jeu-yvesrocher.com et de remplir en ligne un formulaire d'inscription en indiquant vos nom, prénom, adresse postale et adresse e-mail.

La participation à ce jeu se décompose en deux parties, chacune permettant de remporter un lot. Chacune des parties donne droit à une seule participation, même nom, même adresse.

1^{ère} chance: les instants gagnants

Les gagnants sont ceux qui ont validé leur formulaire d'inscription sur notre site internet à un moment correspondant à un instant gagnant. Ces instants gagnants sont déterminés préalablement et de manière aléatoire devant huissier, pour chaque jour du jeu, sous la forme d'une heure, minute, seconde à partir de laquelle la première participation au jeu validée sur le site sera déclarée gagnante.

Le participant sait instantanément s'il a gagné ou perdu et en cas de gain, est informé de la nature du lot remporté.

2^{ème} chance: les numéros gagnants

Une deuxième chance de remporter un lot est accordée aux clientes fidélisées à la marque Yves Rocher ayant reçu par courrier une carte « Jeu Yves Rocher Internet » ou à toute personne s'étant rendu pendant la durée du jeu, dans l'un des centres de beauté participants, en France Métropolitaine (Corse incluse) et ayant demandé à la caisse une carte de jeu (dans la limite des stocks disponibles évalués à 700 000 cartes).

Pour participer à cette deuxième chance, il suffit de reporter, conformément aux indications mises en ligne sur le site, le numéro figurant sur les carte de jeu. Les gagnants sont ceux dont le numéro correspond à un numéro gagnant dont la liste a été déposée au préalable devant huissier.

Le participant sait instantanément s'il a gagné ou perdu et en cas de gain, est informé de la nature du lot remporté.

Aucune inscription par courrier ne sera prise en compte.

La participation à ce jeu est, de manière générale, limitée à une seule inscription par personne (même nom et même adresse e-mail). Il est, par ailleurs, rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses e-mails.

Dans le cas où, à la fin de la période de participation, il resterait des lots n'ayant pas été attribués au terme des instants gagnants et des numéros gagnants, Yves Rocher se réserve la possibilité d'organiser un tirage au sort parmi les perdants aux instants gagnants afin de répartir ces lots restants. Ce tirage au sort sera organisé sous le contrôle Maître JAGU, huissier de justice à Rennes.

ARTICLE 4 : Information

Les Centres de Beauté Yves Rocher participant au jeu mettront en place un matériel publicitaire spécifique informant du déroulement du jeu "Jeu Yves Rocher Internet" et du règlement complet.

Le règlement complet sera aussi disponible sur le site www.jeu-yvesrocher.com

ARTICLE 5 : Dotations mises en jeu

Les instants gagnants et les numéros gagnants donneront lieu à la remise de:

- 2 séjours en thalassothérapie Daniel Jouvance à Pornichet (44) pour 2 personnes comprenant 4 jours Océaforme par personne, 4 nuits en demi-pension et chambre double à l'hôtel Ibis, un forfait de 100euros sous forme de chèque pour le déplacement soit une valeur unitaire de 1348€ (à effectuer avant le 30 avril 2007) – Le déplacement aller-retour sur le lieu du séjour demeure à la charge des gagnants.
- 50 chèques cadeaux Etam d'une valeur unitaire de 90€.
- 70 soins Instituts Yves Rocher sous forme de carte cadeau d'une valeur unitaire de 45€. Ces soins instituts pourront être réalisés jusqu'au 31/12/2007 (inclus) dans l'un des Centres de beauté Yves Rocher disposant d'un institut de soins en France Métropolitaine (Corse incluse). La liste de ces Centres de Beauté figure sur le site www.yves-rocher.fr/magasins
- 100 lots de 2 produits de beauté Yves Rocher comprenant Inositol soin optimal 1^{ère} rides pot 40ml à 17.30€ + l'huile de bain délassante fleur d'oranger 150ml à 10.80€ soit une valeur unitaire du lot de 28.10euros (prix tarif conseillés)

ARTICLE 6 : Contrôle par huissier

La détermination des instants gagnants et des numéros gagnants ont été effectuées sous le contrôle de Maître JAGU, huissier de justice à Rennes – 17 quai Lamartine BP40432 35059 Rennes Cedex 3, dépositaire du présent règlement.

ARTICLE 7 : Modification du règlement

LBV Yves Rocher se réserve le droit de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que d'en modifier les lots et de les remplacer par d'autres, de valeur égale, si les circonstances l'exigeaient.

ARTICLE 8 : Remise des dotations

Les gagnant(e)s seront avisé(e)s instantanément de la nature et de la valeur du lot qu'ils ont gagné. Ils (ou elles) recevront leur lot par voie postale dans un délai de 2 mois à compter du jour de la participation.

Si les coordonnées d'un gagnant sont inexploitables (incomplètes, erronées...), ce dernier perdra le bénéfice de son lot.

Les lots ne donneront pas lieu à une équivalence en valeur monétaire, à un remboursement ou à un échange.

ARTICLE 9 : Données personnelles

Les informations à caractère personnel sont traitées par notre société à des fins de gestion de la relation client et de prospection. Pour vous permettre de recevoir des offres de nos partenaires, nous pouvons être amenés à leur communiquer ces informations. Conformément à la loi du 6/01/78, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Pour l'exercer, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible numéro de client à Yves Rocher, 56 201 La Gacilly cedex.

ARTICLE 10 : Liste des gagnants

La liste des gagnants pourra être obtenue après le 24 septembre 2006 sur simple demande écrite adressée à YVES ROCHER "Résultats Jeu Yves Rocher Internet"- service Client VPM - 56201 La Gacilly Cedex, accompagnée d'une enveloppe pré-timbrée et adressée.

ARTICLE 11 : Acceptation et disponibilité du règlement

La participation au jeu implique de la part du participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement déposé chez Maître JAGU, huissier de justice à Rennes – 17 quai Lamartine BP40432 35059 Rennes Cedex 3.

Le présent règlement complet est disponible sur le site www.jeu-yvesrocher.com et dans les Centres de Beauté participants.

Les frais de participation et de demande de remboursement (1 seule par foyer même nom, même adresse) seront remboursés sur demande écrite adressée à Yves Rocher – jeu "Jeu Yves Rocher Internet" 56 201 La Gacilly Cedex, sur la base forfaitaire:

- du temps suffisant, estimé à 4 minutes, pour la consultation et la validation de la page "Jeu Yves Rocher Internet", au tarif maximum proposé par les opérateurs, par minute et hors abonnement (sous réserve de joindre un justificatif de la connexion Internet)

Certains fournisseurs d'accès à Internet proposant des connexions gratuites ou forfaitaires, il est entendu que tout accès au site effectué sur l'une de ces bases (connexion ADSL ou par câble par exemple) ne donnera lieu à aucun remboursement, aucun frais supplémentaire n'étant imposé au participant par l'intermédiaire de ces connexions.

- d'un courrier affranchi au tarif lent en vigueur (poids inférieur à 20 g).

Annexe :

La Carte Cadeau est valable sur les Soins Esthétiques et sur tous les produits de beauté même ceux en promotion dans les Centres de beauté en France Métropolitaine.

Cette carte Yves Rocher peut être utilisée pour le paiement des soins esthétiques et de tous les produits de beauté dans les Centres de Beauté Yves Rocher en France Métropolitaine.

Le bénéficiaire est seul responsable de l'utilisation de cette carte. En cas de Perte, de vol, ou de dépassement de la date de validité, la carte cadeau ne sera pas remplacée, ni remboursée. Cette carte ne peut être acceptée si elle est raturée. Cette carte cadeau n'est pas fractionnable et ne peut donner lieu à aucune contre-partie monétaire sous quelque forme que ce soit, totalement ou partiellement, y compris le rendu monnaie. Cette carte est valable jusqu'au 31/12/2007.